

Termes de Référence

Appel à consultation

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PILOTES ET MODELISATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE REEMPLACEMENT

<p>Mission</p>	<p>Assistance technique pour la mise en œuvre de pilotes visant le renforcement de la qualité de la protection de remplacement au Maroc incluant le développement de modèles nationaux et le renforcement de capacités de travailleurs sociaux.</p> <p>Domaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appui aux adolescents et jeunes pris en charge par des Etablissements de protection sociale incluant ceux en situation d'handicap, 2. Réunification 3. Renforcement familial 4. Mécanismes de Gatekeeping.
<p>Type de contrat</p>	<p>Contrat de consultance</p>
<p>Durée</p>	<p>100 jours étalés sur une période de 10 mois (de juillet 2018 à avril 2019)</p>
<p>Date de début</p>	<p>Juillet 2018</p>
<p>Date limite Propositions</p>	<p>25 Juin 2018 avant Midi</p>
<p>Processus de sélection</p>	<p>Appel à consultation</p>

CONTENU

1. Termes & Acronymes	3
2. Contexte général :	3
3. Objectifs de l'assistance technique	7
4. Référence de la Consultation :	7
5. Chronogramme Global Prévisionnel & Résultats Attendus	8
6. Méthodologie de l'assistance technique	8
7. Jalons de Livraison & Paiements	10
8. Assurance qualité	11
9. Participation et inclusion	11
10. Considérations d'ordre éthique pour les consultations avec les enfants	11
11. Informations sur l'appel d'offres	11
12. Expertises Requises & Profil du groupe de consultants	12
13. Dossier De L'offre	13
14. Evaluation Des Offres	14
15. Soumission et processus de sélection	15

1. Termes & Acronymes

CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant	PPIPEM	Politique publique intégrée de la protection de l'enfance
MSFEDS	Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Égalité et du Développement Social	PNMO	Programme National de Mise en Œuvre de la PPIPEM
EN	Entraide Nationale	REC	Référentiel national des emplois et compétences
EPS	Etablissements de Protection Sociale	TdR	Termes de Références

2. Contexte général :

Tous les enfants devraient grandir au sein de familles protectrices et la perte de la protection parentale et familiale est un grand facteur de vulnérabilité qui nécessite la mise en place de mesures de protection en termes de prévention et de prise en charge. Tous les enfants qui sont temporairement ou définitivement privés de milieu familial et grandissent dans des Institutions devraient recevoir l'appui et l'accompagnement nécessaire pour pouvoir vivre autant que possible de manière autonome et inclusive et avoir accès aux services de base selon leurs besoins spécifiques. Ils devraient aussi réintégrer leurs familles et/ou communautés afin de participer à la vie de leur société et transiter vers la vie active et citoyenne.

La prévention de la perte de la protection familiale est un axe majeur de la protection de remplacement qui vise à éviter des séparations familiales nuisibles suivies de longs et coûteux placements non nécessaires en institution. La prévention doit s'adapter aux différents besoins des parents et de l'enfant en termes d'information, de conseil, d'orientation, d'appui juridique, de médiation familiale, d'accompagnement ou de soutien, elle est nécessairement personnalisée, multidimensionnelle et globale. En effet, privés de protection familiale et de réseaux de soutien, les enfants et jeunes pris en charge par les établissements de protection sociale, constituent un groupe particulièrement vulnérable aux problèmes sociaux. Parmi les ruptures auxquelles ils sont exposés, celle qu'ils vivent en quittant les structures à leur majorité est sans doute l'une des plus violentes. Devant s'engager dans la vie adulte « autonome » à un âge beaucoup plus précoce que leurs pairs vivant dans un cadre familial communautaire, beaucoup d'entre eux témoignent de grandes difficultés à s'engager dans la vie d'adulte suite à l'arrêt des services sociaux lors de leur sortie de l'institution, sans préparation, ni transition, ni accompagnement à l'autonomie.

Globalement, la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et celle relative aux droits des personnes en situation d'handicap promeuvent la non-discrimination, l'approche droits, l'accès aux services essentiels notamment la Santé, Education, Formation, Protection sociale, l'Équité en termes d'employabilité, et l'inclusion sociale pour tous les enfants et jeunes.

Par ailleurs la CIDE cite dès son préambule que chaque enfant a le droit de grandir au sein d'une famille qui lui apporte affection, respect et sécurité et l'opportunité d'intégration sociale la plus naturelle. En 2005, s'ajoute l'observation générale n° 7 de ladite convention concernant la petite

enfance laquelle stipule que quand l'enfant grandit en dehors d'un cadre familial protecteur, le droit de l'enfant au développement est sérieusement compromis.

Les lignes directrices des Nations Unies de 2009, relatives à la protection de remplacement pour les enfants, expliciteront que si malgré tous les efforts mis en œuvre pour le maintien ou le retour de l'enfant dans sa famille biologique ou élargie, cela s'avère impossible dans des délais appropriés, ou est jugé contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant, des solutions durables et définitives comme la Kafala devraient être envisagées. À défaut, ou en attendant, La prise en charge de l'enfant au sein de sa communauté, par une famille d'accueil, devrait être encouragée, dans la mesure où elle permet une continuité dans la socialisation et le développement.

Plus particulièrement, les Lignes directrices proposent de structurer les services d'accompagnement des jeunes placés en prévoyant une phase de transition pour une préparation progressive, se basant sur un projet de vie, régulièrement revu, un volet d'insertion socio-professionnel, une approche inclusive et participative. Et, concernant les enfants et jeunes ayant des besoins spécifiques, les lignes directrices, mettent en exergue avant tout la prévention de tout placement, initiale ou prolongé, inutile en institution, au détriment de la mise en place de services intégrés de réhabilitation et/ou réinsertion de type communautaire et indiquent que le processus (notamment la durée) et panier des services de transition et de post placement devraient prendre en compte le sexe, l'âge, la maturité de l'enfant et toute circonstance particulière, telle que les besoins spécifiques liés à une situation d'handicap ou le cas de jeunes parents et leurs enfants.

Au Maroc, on estime que près de 115000¹ enfants vivent dans des établissements de protection sociale au Maroc² et sont privés de milieu familial, principalement en raison de leur pauvreté, de leur abandon, de leur handicap ou non accès aux services de proximité notamment l'éducation et les soins spécifiques liés à l'handicap. Actuellement, plus de 1300 établissements de protection sociale (EPS) existent au Maroc. La prise en charge en fonction du type d'établissement de protection sociale, est permanente ou provisoire, totale ou partielle. Elle comprend des services d'accueil, d'orientation, d'hébergement, d'alimentation, des soins paramédicaux et le suivi socio-éducatif. Les EPS au Maroc peuvent être des maisons de prise en charge des enfants (Dar Al Atfal), des maisons d'étudiant et d'étudiante (Dar Attalib), des établissements de protection, de rééducation ou de requalification des personnes en situation de handicap ou des établissements de protection, de rééducation et de requalification des enfants dans des situations difficiles.

L'étude nationale sur les enfants en situation de handicap abandonnés dans des institutions au Maroc³ estime que les enfants en situation de handicap représentent en moyenne entre 20% à 50%. Cette situation représentant un défi majeur pour ces établissements, qui créés initialement pour venir en aide à la prise en charge, temporaire, d'enfants abandonnés se retrouvent progressivement responsables de la prise en charge, à vie, d'enfants lourdement handicapés.

De plus, cette forte institutionnalisation de la protection de remplacement au Maroc cause de grandes difficultés d'insertion socio-professionnelle des jeunes dans la vie active et nécessite le renforcement des réponses en termes d'appui aux familles et de mesures alternatives à l'institutionnalisation.

¹ Statistiques 2016 de l'Entraide nationale

² Incluant les établissements d'appui à la scolarisation (Dar Talib.a)

³ Menée par Handicap international au Maroc en 2014

L'Entraide Nationale (EN), sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Égalité et du Développement Social (MSFEDS) est l'agence nationale, qui gère avec le secteur associatif, les Etablissements de Protection Sociale (EPS) en charge d'accueillir les enfants placés pour leurs protections sociales⁴.

En 2006, la loi n°14-05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des EPS, avait pour objectif de rehausser la qualité de prise en charge et d'encadrement des EPS, à travers les normes techniques minima à respecter en fonction de la capacité d'accueil de l'établissement, les conditions d'hygiène, de prévention et de sécurité, les normes d'encadrement et d'équipement de l'établissement, les qualifications requises du personnel chargé de la direction et de l'encadrement des activités de l'établissement, notamment socio-éducatif et les règles à observer en matière de gestion administrative et financière.

En 2014 Le MSFFDS a lancé une politique publique intégrée de la protection de l'enfance (PPIPEM) qui prévoit de mettre en place un cadre légal aligné avec les conventions internationales, un dispositif territorial de protection de l'enfance, une standardisation des services, des normes sociales protectrices ainsi que des mesures de suivi & évaluation et de suivi indépendant. Le Programme National de Mise en Œuvre (PNMO) 2016-2020 prévoit, à travers de nombreuses mesures, la mise en place de standards minima pour les structures d'accueil et de prise en charge en matière de protection des enfants pérennisé par la mise en place d'un système d'accréditation et d'évaluation régulière de la conformité. Il inclut également des mesures en lien avec le renforcement des services et structures de protection sociale et visant à valoriser la famille comme premier acteur pour la protection et le développement de l'enfant pour l'aider à répondre aussi bien aux besoins matériels de l'enfant qu'à ses besoins en matière d'affection, de santé, d'éducation, etc. Il inclut aussi le renforcement du placement familial à travers le développement d'un cadre réglementaire pour les familles d'accueil, la réforme de la Kafala.

En 2016 la loi cadre 97.13 relative à la protection et la promotion des droits des PSH prévoit un partenariat avec les institutions et les associations concernées, ayant pour objet de fournir, au-delà de l'accès aux services de base (santé, éducation, ...), des services spécialisés d'éducation et de formation professionnelles et différentes formes de soutien et d'assistance sociaux entre autres au profit des EPS chargées des PSH.

En 2017, la nouvelle loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale, récemment promulguée, se caractérise par la prise en charge selon l'approche « droits humains », l'élargissement du panier des services, la responsabilisation des Directeurs des EPS et l'adoption de cahiers des charges, générales et spécifiques pour chaque type d'établissement.

Le MFESDS et l'EN, avec l'appui de l'UNICEF, prévoient de poursuivre dans le cadre du programme pays 2017-2021 de coopération du bureau de l'UNICEF avec le gouvernement du Maroc, des actions en lien avec le renforcement du travail social, la standardisation des normes des structures et services de prise en charge des enfants privés de protection familiale et le renforcement des alternatives au placement des enfants dans les institutions, incluant l'axe prévention.

⁴ Les enfants en conflit avec la loi ne font pas partie des groupes cibles des EPS.

Parmi les chantiers lancés en 2017-2018, il y a le renforcement du travail, la standardisation des normes de prise en charge et le programme Mouakaba d'appui à l'insertion socio-professionnelle des adolescents et jeunes placés au sein des EPS.

En 2017, le MFSEDS avec l'appui de l'UNICEF a lancé une étude visant l'établissement d'un Référentiel national des emplois et compétences (REC) du travail social, qui définisse les catégories, les profils, les compétences clés correspondantes et les conditions d'accès ainsi que d'un Référentiel national des formations initiales (filières de formation, programmes et compétences). Un rapport intermédiaire définissant des propositions pour ces 2 référentiels (Emplois-Formations initiales) a été élaboré et il reste à compléter un cadre national d'orientation pour la formation continue, l'élaboration d'un socle commun de savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice optimal du travail social dans le secteur de la protection de l'enfance et les modalités de mise en application des référentiels élaborés.

Fin 2017, Le MFSEDS et l'EN, avec l'appui de l'UNICEF, ont également lancé une étude visant la catégorisation (nomenclature) des différents établissements de protection des enfants, l'établissement d'un référentiel des normes et standards et la proposition d'un programme de perfectionnement, d'accompagnement et de suivi pour la mise en application du référentiel. Ces résultats serviront de base à l'élaboration des futurs cahiers des charges généraux et spécifiques de la nouvelle Loi 65-15 pour chaque type EPS.

Enfin en novembre 2017, le MFSEDS a lancé le programme national « Mouakaba » visant à élargir le panier de services de protection pour intégrer l'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants dans les institutions, leur préparation à la sortie des structures de prise en charge et leur accompagnement vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle.

C'est dans ce contexte qu'il a été convenu d'entreprendre la présente assistante technique. Plus particulièrement, cette assistance technique est inscrite dans l'axe « Expérimentation des approches inclusives et novatrices en matière de prévention de l'institutionnalisation et de réintégration des enfants dans leur environnement familial et communautaire ». Elle vise particulièrement à soutenir le MFSEDS et l'EN, à partir de la capitalisation des expériences existantes au Maroc, à développer des modèles spécifiant les paniers de services multisectoriels (services sociaux, éducation, formation, aide à l'emploi, aide au logement, santé et protection sociale), les lignes guide d'interventions et des standards minima tout en renforçant le rôle et l'action des travailleurs sociaux.

Le rôle des projets pilotes est de créer une plateforme de travail, faisant le pont entre les réalités du terrain et les standards visés par les politiques, et créant des espaces de collaboration et de développement de mécanismes de coordination entre les différentes parties prenantes et acteurs concernés afin de valider et enrichir les modèles développés. L'objectif recherché est d'institutionnaliser dans les politiques des services appropriés, réalistes et déployable à l'échelle nationale.

3. Objectifs de l'assistance technique

L'objectif global est de fournir une assistance technique afin de soutenir le MFSEDS, l'EN, les EPS pilotes et les partenaires concernés dans l'opérationnalisation de programmes nationaux pour les 4 domaines :

1. L'appui aux adolescents et jeunes pris en charge à leur sortie des EPS (préparation, Transition et soutien Post-sortie), incluant ceux à besoins spécifiques,
2. Le renforcement familial, notamment l'appui aux jeunes mères en détresse (incluant les Unité Mère-Enfants) pour prévenir l'abandon,
3. La réunification d'enfants placés en EPS avec leurs familles d'origine,
4. Les mécanismes de régulation et suivi des placements en EPS (Gatekeeping).

Les objectifs spécifiques sont, pour chacun des 4 domaines:

1. L'appui à la modélisation de cadres nationaux qu'il s'agira d'opérationnaliser via un processus itératif et participatif en programmes nationaux à l'aide de cadre logique générique et feuille de route multi-sectorielle.
2. L'appui au développement et à la capitalisation des projets pilotes en termes de cadre logique spécifique aux pilotes, de paniers de services, de lignes guides, d'outils de travail et descriptifs de postes. Il est à noter que ce travail devrait se faire en synergie avec les résultats des deux études encours citées ci-dessus (Référentiel des emplois et compétences des travailleurs sociaux et la standardisation des normes de prise en charge au sein des EPS).
3. Le renforcement des capacités des travailleurs sociaux via des ateliers de formation-action.

Concrètement, les consultants seront donc amenés, pour chacune des 4 domaines de l'assistance technique, à :

- Soutenir les acteurs au niveau central à concevoir un modèle national et approche d'opérationnalisation, en dressant une cartographie des acteurs, des besoins et ressources disponibles. Il s'agira dans ce sens d'animer une série d'ateliers de conceptualisation, de consolidation, de concertation, de dissémination ainsi que de planification aboutissant au développement d'une feuille de route pour le déploiement national.
- Appuyer le développement et ensuite capitalisation de projets pilotes au niveau de 4 sites pilotes se localisant respectivement à (Rabat, Casablanca et Souss-Massa) via des ateliers de développement, d'auto-évaluation et de capitalisation des pilotes.
- Animer des ateliers de formation-action des travailleurs sociaux aboutissant à la validation et appropriation des modules de formation et outils de travail ainsi que de modules de renforcement des compétences de vie des jeunes care Leavers, en termes d'autonomie et d'inclusion sociale.

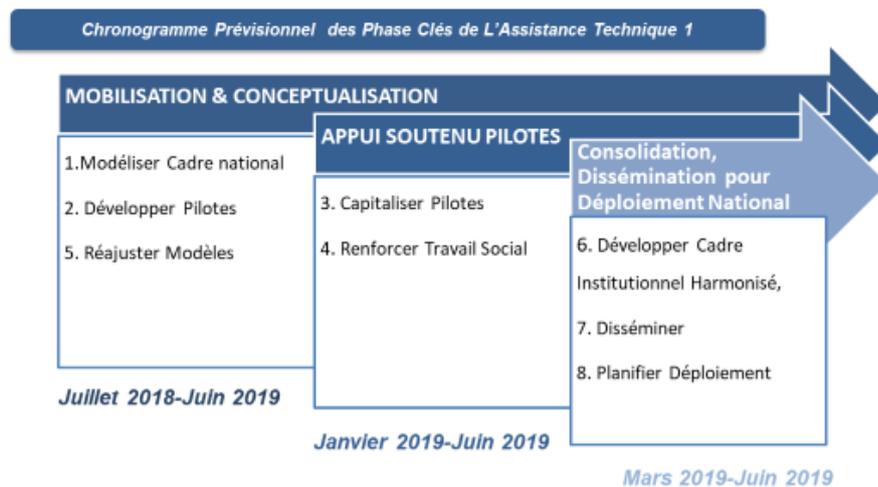
4. Référence de la Consultation :

- La Constitution de 2011 ;
- La Loi 14-05 et la loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale ;

- La politique publique intégrée de protection de l'enfance et son programme national de mise en œuvre ;
- La politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap au Maroc ;
- Le rapport du diagnostic des établissements de protection sociale de 2013 ;
- La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ;
- Les Principes Directeurs de la Convention des Droits de l'Enfant et de ses protocoles facultatifs ;
- Les recommandations et observations finales du Comité des Droits de l'Enfant 2014 ;
- Les Lignes Directrices relatives à la Protection de Remplacement pour les Enfants ;
- L'Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants ;
- L'analyse de la situation des enfants et des femmes UNICEF – ONDE 2014 ;
- Rapport de l'étude relative au référentiel des emplois et des compétences de travailleurs sociaux au Maroc. (en cours de finalisation).

5. Chronogramme Global Prévisionnel & Résultats Attendus

La mission de l'équipe de consultants se déroulera à partir du mois de juillet 2018 pour une durée totale de 10 mois. La consultation prévoit un accompagnement régional sur 3 régions cibles et devra prendre fin au plus tard au 30 juin 2019.



6. Méthodologie de l'assistance technique

Ces pilotes s'appuieront sur des ateliers de réflexion, d'échange et de formation-action, avec collaboration pour la production et appropriation des livrables. En étroite collaboration avec la section Protection de l'Enfance du bureau de l'UNICEF Maroc, les consultants appuieront les équipes centrales et régionales du Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité, et du développement Social et de l'Entraide Nationale ainsi que les équipes des EPS pilotes partenaires (Point focal, Responsable pédagogiques, Travailleurs sociaux).

Les consultants devront également proposer un mode optimal de gouvernance de la présente assistance. A titre d'orientation ci-dessous un tableau récapitulatif des tâches et Livrables de l'assistance :

Etapas & Tâches	Livrables Clés
Mobilisation & Conceptualisation	<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers Lancement/Conceptualisation - Cartographie des acteurs par Domaine - Modèles & Approches d'opérationnalisation par Domaine - Mécanismes de Coordination et Interfaces au niveau territorial et national
	<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers Lancement/Développement Pilotes - Documents projet revus par Domaine (Cadres logiques, plans d'action et Matrice Programmes /services mis en œuvre, Ressources mobilisées) - Mécanismes de Suivi et Coordination au niveau territorial
Appui Soutenu aux Projets Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - TdR des formations par Domaine - Kits formation des travailleurs sociaux - TdR des ateliers avec les jeunes - Modules de renforcement des jeunes pour la participation incluant des modules Life skills ciblant l'autonomie et l'inclusion sociale - Référentiel des Concepts (Arabe et Français) - Supports destinés aux jeunes (Youth friendly) (Arabe,Français)
	<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers de Capitalisation, Supports & Compte rendu ; - Versions successives par Domaine suite à l'avancement des pilotes des lignes guides, & Standards - TdR Ateliers d'auto-évaluation - Documents de Capitalisation narratif
Consolidation & Dissémination pour Appui au Déploiement National	<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers Consolidation, Supports & Compte rendu ; - Versions des Modèles Nationaux réajustées et consolidées suite retour Capitalisation Pilotes
	<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers Concertation, Supports & Compte rendu ; - Proposition de cadre institutionnel harmonisé
	<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers de dissémination, Supports & Compte rendu ; - Supports de communication;
	<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers Planification, Supports & Compte rendu ; - Proposition de Plan d'action coordonné, ciblé et chiffré.

7. Jalons de Livraison & Paiements

Jalons des Livrables	Délais & Durée	% de paiement
<i>Date de démarrage souhaitée : Juillet 2018</i>		
LOT Livrables 1: RAPPORT DE LANCEMENT	15 jours	15%
<ul style="list-style-type: none"> - PV points clé des Réunions Cadrage avec les acteurs institutionnels et Equipes Projets Pilotes ; - TdR, Supports et ensuite rapport des Ateliers de lancement par Domaine (Nationaux et Pilotes); - Benchmarks pertinents (2-3 pays) ; - Cartographie des acteurs par Domaine ; - Rapport résumant la phase Lancement incluant un résumé du référentiel documentaire, l'approche méthodologique préconisée, l'analyse sommaire des acteurs, l'Organisation des Equipes proposée (Pôle social, autres secteurs & projets Pilotes) & Chronogramme détaillé incluant les tâches, responsables et livrables, tenant compte des phases et domaines ; - Version ppt du rapport pour Présentation au comité de suivi & PV comité de suivi. 		
LOT Livrables 2 : RAPPORT ANALYTIQUE INTERMÉDIAIRE	35 jours	35%
<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de visite terrain; - TdR, Supports et ensuite rapport des Ateliers de Conceptualisation par Domaine ; - Versions initiales des Modèles-Panier de Services & Approches d'opérationnalisation et Coordination par Domaine (Appui aux jeunes, Prévention de l'abandon via Unité Mère-enfants, Réunification, Gatekeeping); - TdR, Supports et ensuite rapport des Ateliers de Développement site par Domaine ; - Documents Projets Pilotes revus par Domaine (Matrice Programme/Services, Cadre logique, Plan d'action, Mode opératoire et Ressources/Parties prenantes mobilisés, Mécanismes de Suivi et Coordination au niveau territorial...); - TdR des formations par Domaine; - Partie 1- Modules de formation des travailleurs sociaux ; - TdR des ateliers avec les jeunes ; - Partie 1-Modules de renforcement des jeunes pour la participation incluant des modules Life skills ciblant l'autonomie et l'inclusion sociale ; - Versions initiales Supports destinés aux jeunes (Youth friendly) (Arabe et Français) - Version ppt du rapport pour Présentation au comité de suivi & PV comité de suivi. - Référentiel des Concepts (Arabe et Français) 		
LOT Livrables 3 : RAPPORT CAPITALISATION	30 jours	30%
<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de visite terrain ; - TdR Ateliers de Capitalisation, Supports & Compte rendu ; - Versions finalisées par Domaine suite à l'avancement des pilotes des lignes guides, outils de travail (Projet de vie, outils d'évaluation des compétences et analyse de situations individuelles des bénéficiaires, outils de suivi,...), Descriptifs de postes, Workflows de travail,... - Lignes guide de Suivi & Evaluation (auto-évaluation) - TdR Ateliers d'auto-évaluation Supports & Compte rendu ; - Documents de Capitalisation narratif exhaustif, illustré par la synthèse des réalisations, mécanismes et schémas organisationnels et procédures, en identifiant les exemples et bonnes pratiques à consolider, le cas des jeunes à besoins spécifiques, Gaps, Contraintes, Leçons apprises, succes stories, expériences les plus marquantes, témoignages, photos. - Partie 2- Modules de formation des travailleurs sociaux ; - Partie 2-Modules de renforcement des jeunes pour la participation et à travers les Life skills par Domaine (Approche développemental visant l'autonomie et l'inclusion sociale) ; - Versions finalisées Supports destinés aux jeunes (Youth friendly). - Document de Capitalisation narratif exhaustif, illustré par la synthèse des réalisations, mécanismes et modes opératoires, Lignes guides et Outils, Standards retenus, Modules de formation, en identifiant les exemples et bonnes pratiques à consolider, le cas des jeunes à besoins spécifiques, Gaps, Contraintes, Leçons apprises, expériences les plus marquantes, témoignages, photos et. - Version PPT pour Présentation au comité de suivi & PV comité de suivi. - TdR Ateliers Consolidation, Supports & Compte rendu ; - Versions des Modèles Nationaux réajustées et consolidées suite retour Capitalisation Pilotes - TdR Ateliers Concertation, Supports & Compte rendu ; - Proposition de cadre institutionnel harmonisé 		

Jalons des Livrables	Délais & Durée	% de paiement
LOT Livrables 4 : RAPPORT FINAL DE L'ASSISTANCE	20 jours	20%
<ul style="list-style-type: none"> - TdR Ateliers de dissémination, Supports & Compte rendu ; - Document de Capitalisation validé ainsi que les Modules finalisés de formation travailleurs sociaux et renforcement des jeunes ; - Supports de communication sous forme de synthèse du document de capitalisation (2-3 pages) en version word et Powerpoint, plus attractive pour être accessible aussi bien à un large public, qu'à des acteurs plus spécialisés ; - Synthèse des recommandations explorant les challenges lors de la mise en œuvre des pilotes au niveau territorial ; - Proposition de Cadre National harmonisé et Feuille de route pour déploiement à l'échelle nationale ; - TdR Ateliers Planification, Supports & Compte rendu ; - Proposition de Feuille de route sous forme de Plan d'action incluant les rôles et responsabilités, les activités correspondant aux objectifs des cadre logiques validés, le calendrier, les paniers de services à développer, les coûts, les ressources disponibles et le financement requis; le cadre de suivi et d'évaluation ainsi que les responsabilités quant à la coordination du processus) - Version résumé du rapport final en anglais et en arabe et Version PPT pour Présentation au dernier comité de suivi. 		
TOTAL	100 jours	100%

8. Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec les gestionnaires de programmes au niveau de l'UNICEF et du Pôle social.

9. Participation et inclusion

Par ailleurs, l'étude devra être conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de parties prenantes, d'intervenants et de populations cibles.

10. Considérations d'ordre éthique pour les consultations avec les enfants

Un comité indépendant d'éthique composé de quatre membres représentants, entre autres, d'un département gouvernemental, d'une ONG, d'une université/centre de recherches/Observatoire, d'une agence des Nations-Unies, sera chargé de l'examen du respect des considérations éthiques tout au long du processus de l'enquête. Le bureau d'étude/équipe de consultants devra répondre aux critères contenus dans la check-list des considérations éthiques qui figure en annexe des présents termes de référence.

11. Informations sur l'appel d'offres

a. Participation au marché

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés (nationales ou internationales).

b. Répartition en lots

Compte tenu de la nature potentiellement indépendante des 4 domaines, les soumissionnaires pourront présenter une offre pour une, plusieurs ou l'ensemble des domaines de l'assistance technique:

1. L'appui aux adolescents et jeunes pris en charge à leur sortie des EPS (préparation, Transition et soutien Post-sortie), incluant ceux à besoins spécifiques,

2. L'appui aux jeunes mères en détresse (notamment les Unité Mère-Enfants) pour prévenir l'abandon,
3. La réunification d'enfants placés en EPS avec leurs familles d'origine,
4. Les mécanismes de régulation et suivi des placements en EPS (Gatekeeping).

A condition bien sûr d'assurer l'ensemble des étapes et livrables décrits ci-dessus dans les paragraphes 6 et 7. La soumission pour une partie des étapes et livrables faisant l'objet d'un domaine est exclue et entraînera le rejet de l'offre.

12. Expertises Requises & Profil du groupe de consultants

Expertise en Gestion de projet & Démarche Capitalisation Pilotes :

Un niveau d'expertise et une solide expérience dans le développement de projets, Approche Cadre logique et Planification axée sur les Résultats ainsi que dans les démarches de capitalisations des pilotes. Les tâches incluront également les rapports de suivi, les réajustements des plans d'actions des projets, la finalisation des livrables, l'appui et suivi de la mise en œuvre, et enfin la capitalisation des Pratiques incluant les recommandations pour l'institutionnalisation.

Expertise technique dans les programmes Care Leaving:

Un niveau d'expertise élevé et une solide expérience dans le développement et le renforcement de dispositifs de préparation à la sortie et d'appui aux jeunes Care Leavers est requis, aussi bien au niveau Politique qu'au niveau Terrain pour fournir les orientations et conseils nécessaires aux acteurs institutionnels, associatifs et travailleurs sociaux en charge de la mise en œuvre des pilotes. Les tâches incluront la modélisation du panier de services ciblé, le renforcement de capacités avec le développement d'outils et lignes guides adaptés au contexte en construisant sur le capital des bonnes pratiques existant. Le (s) consultants (s) vont également coordonner et superviser la production de modules de formation, en prenant en compte l'existant.

Expertise technique dans les programmes de Réunification, de Prévention de l'abandon et les mécanismes de Gatekeeping:

Un niveau d'expertise élevé et une solide expérience dans le développement des mécanismes de Gatekeeping, de réunification des enfants placés avec leurs familles d'origine, les programmes de prévention de l'abandon, tel que les unités Mère-Enfant et le renforcement des familles vulnérables est requis, aussi bien au niveau Politique qu'au niveau Terrain pour fournir les orientations et conseils nécessaires aux acteurs institutionnels, associatifs et travailleurs sociaux en charge de la mise en œuvre des pilotes. Les tâches incluront la modélisation du panier de services ciblé, le renforcement de capacités avec le développement d'outils et lignes guides adaptés au contexte en construisant sur le capital des bonnes pratiques existant. Le (s) consultants (s) vont également coordonner et superviser la production de modules de formation, en prenant en compte l'existant.

Compétences Interpersonnelles et Sensibilité Culturelle

Bien qu'il y ait un engagement politique à promouvoir l'appui aux jeunes Care Leavers au Maroc, en même temps ; il faut savoir que c'est un sujet sensible et qu'il s'agit d'une population stigmatisée. Il est donc de la plus haute importance pour le(s) consultant(s) de posséder des compétences interpersonnelles excellentes et une sensibilité culturelle qui leur facilitera la compréhension des enjeux locaux et leur permettra d'adresser leurs conseils et formations de manière sensitive et pertinente.

Profils conjugués des Consultants:

Education :

Etre détenteur/trice (s) d'un diplôme supérieur en sciences-sociales-économiques ou équivalent, de niveau Master ou Doctorat.

Compétences fonctionnelles :

- Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- Esprit d'analyse et capacités de synthèse ;
- Forte capacité d'adaptation et de communication ;
- Capacité d'animation de groupe de travail ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français dans un style simple et accessible pour tous, avec un angle éditorial attractif, l'arabe serait un atout ;
- Très bonne capacité de collecte et d'analyse des besoins ;
- Bonne expérience en matière de synthèse de l'information et de rédaction de supports à des fins de valorisation/capitalisation d'expériences

Expérience :

- 10 ans d'expérience minimum dans les expertises ci-dessus liées aux prestations demandées ;
- Avoir des connaissances sur le système de protection de l'enfance marocain en termes de politiques et de pratiques;
- Expertise spécifique dans les domaines liés à la protection de remplacement et à l'accompagnement des jeunes et des familles, particulièrement les jeunes mères en détresse;
- Avoir une expérience avérée en pédagogie et formation des jeunes en situation difficile, placement & Care leaving ;
- Avoir une expérience avérée en assistance sociale et renforcement des familles vulnérables ;
- Avoir une expérience avérée en Case management, mise en œuvre de plans d'interventions sociaux sectoriels et formation des travailleurs sociaux de la protection de l'enfance ;
- Avoir une expérience avérée dans la mise en œuvre des lignes directrices de la protection de remplacement des nations Unies ;
- Avoir une expérience pertinente en coordination, gestion de projets, et planification ainsi qu'en suivi et évaluation de projets.

13. Dossier De L'offre

Les consultant(es) / bureaux d'études sont invités à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature.

a. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée ;
- Une fiche descriptive de la structure juridique (pour les bureaux d'études)
- Les CV du consultant principal candidat à la présente mise en concurrence et de son équipe,
- Le formulaire P11 du consultant principal dûment complété, y compris trois références (le Formulaire P11 est disponible en pièce jointe.
- Les références pertinentes des études similaires menées par les consultants/bureaux d'études (maximum 10 pages) ;
- Sur la base des présents TdR, Le/La consultant(e) / bureau d'études devra proposer un échéancier approximatif incluant une réunion de lancement/cadrage (kick-off), ainsi qu'un atelier de restitution pour l'ensemble des parties-prenantes impliquées dans le projet.

b. Offre Financière :

Le/la consultant(e) / bureau d'études devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

La prestation sera entamée après la signature du contrat entre Le/la consultant(e) / bureau d'études et l'UNICEF.

14. Evaluation Des Offres

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

a. Evaluation offre technique (pondération de 80% de la note globale)

Un score technique (**St**) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique, et une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

Le score technique (**St**) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (20 points)	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
Méthodologie et approche proposée (40 points)	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie	30
Qualité du plan de travail proposé	10
Profil du candidat / Capacité technique (40 points)	
Pertinence du Profil et de l'expérience du consultant avec des projets similaires et selon les qualifications requises	15
La qualité du travail précédent	15
Les références	10
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

b. Evaluation offre financière (pondération 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (**Om**) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra un score financier (**Sf**) de 100 points. Les scores financiers des autres offres (**F**) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère - **F** : Prix de l'offre

c. Evaluation Finale offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière:

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en un **score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$\text{St} = 80\% \text{ de la note globale et } \text{Sf} = 20\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$\text{Sg} = (\text{St} \times 80\%) + (\text{Sf} \times 20\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

15. Soumission et processus de sélection

Cette consultation est ouverte aux consultants (es) individuels (Iles) et aux bureaux d'études et de consulting.

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs offres en format électronique **exclusivement** à l'adresse suivante : rabat@unicef.org, **au plus tard le 25 Juin 2018 avant midi**, dernier délai de réception des offres.

La proposition financière doit être soumise dans un message distinct de la proposition technique. Les prix ou les taux ne doivent apparaître dans aucune autre partie de l'offre.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (**uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions**), doit être adressée à M. Benyounes Moh à l'adresse :

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96 / Télécopie 212 537 67 56 97

bmoh@unicef.org